

LETTRE INFO DU PAEN

Ouest stéphanois

+ d'infos

saint-etienne-metropole.fr

Loire
LE DÉPARTEMENT

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

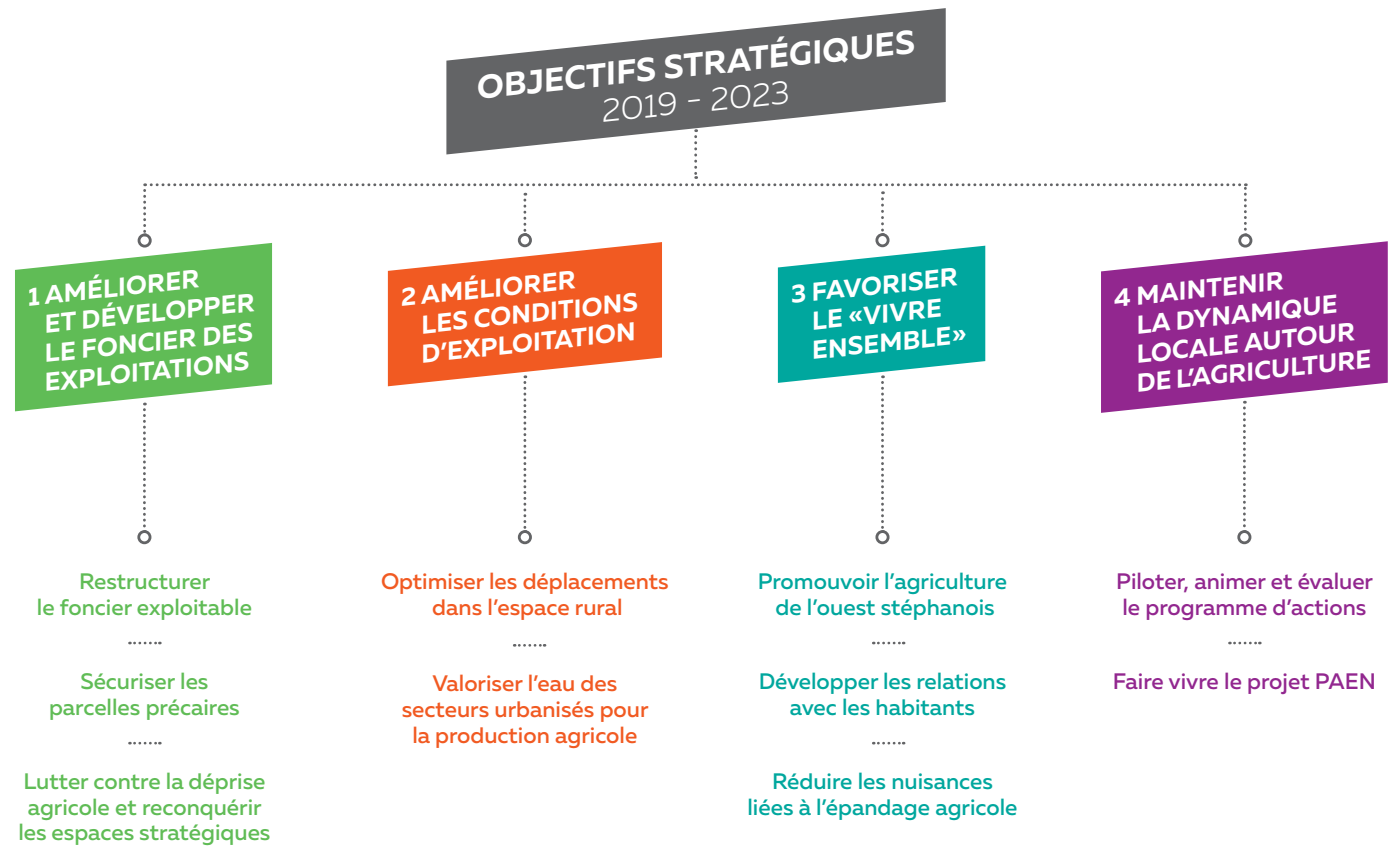
UN PAEN, QU'EST-CE QUE C'EST ?

De son vrai nom «périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains», le PAEN est un outil puissant, qui permet de maintenir durablement la vocation des espaces agricoles et naturels, tout en facilitant le développement agricole. Il ne concerne que des parcelles déjà classées Agricoles (A) ou Naturelles (N) dans les documents d’urbanisme. Piloté par le Conseil Départemental, il est animé au quotidien par la Métropole.

Le PAEN ouest stéphanois fait 3405 ha et concerne plus de 55 exploitations. Il s’étend sur les communes de Saint-Genest-Lerpt, Roche-la-Molière, Unieux, Saint-Victor-sur-Loire (Saint-Etienne), La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles et Firminy.

A noter que Villars est en train de rejoindre le projet ; le périmètre doit être validé en 2025.

Associé à ce périmètre de protection, il existe un programme d’actions traitant de différents enjeux.



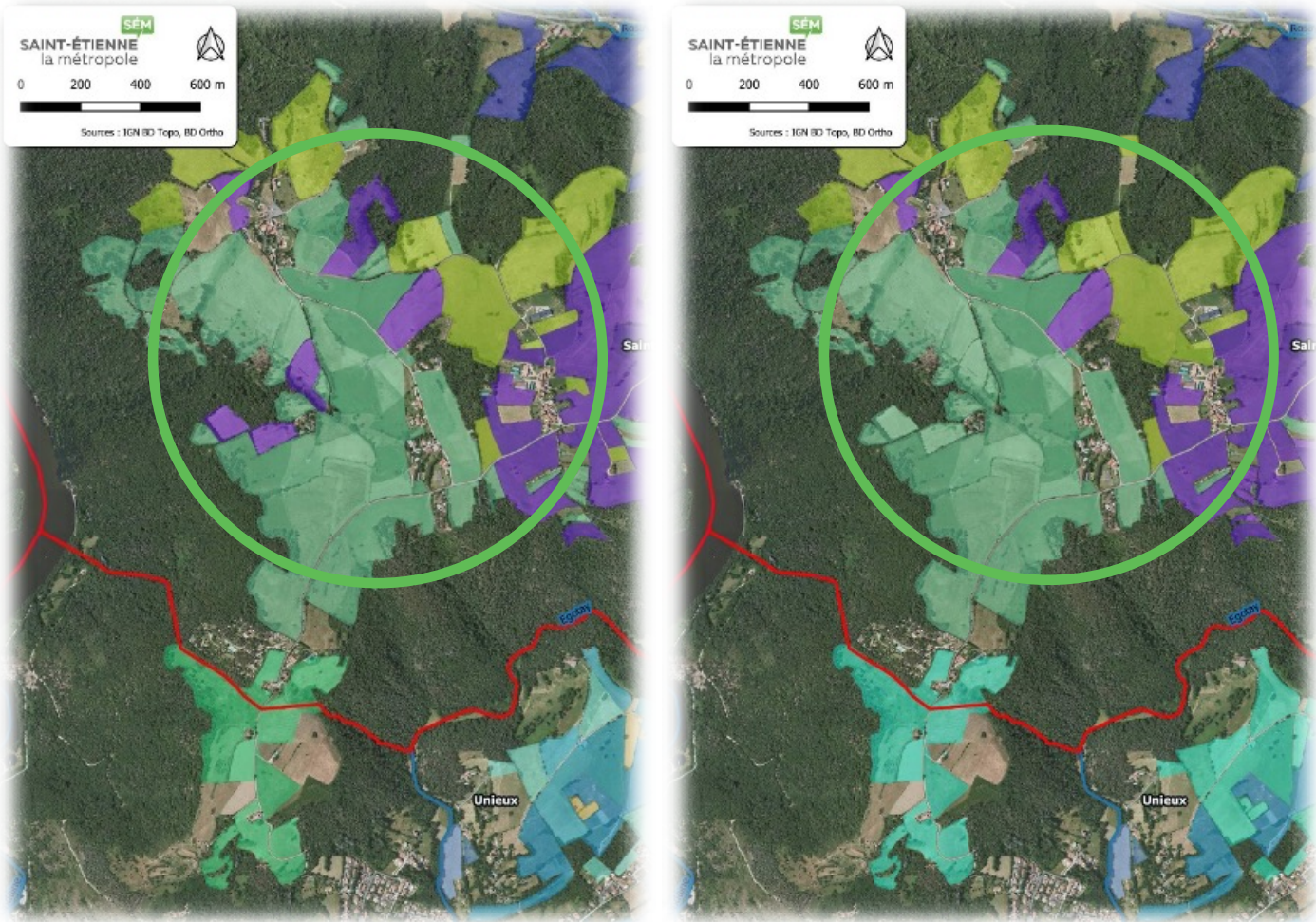
Le programme d’actions du PAEN ouest stéphanois, mis en place en 2019 et s’étant achevé fin 2023, a été évalué en 2024.

Le but de cette évaluation était à la fois d’établir un bilan des actions du programme et de mesurer leurs résultats, de déterminer le niveau de satisfaction des acteurs du projet, et aussi de formuler des recommandations ou de nouvelles propositions qui serviront de base lors de l’élaboration du nouveau programme d’actions.

CONTRIBUTION DU PROJET PAEN À L'AMÉLIORATION DU FONCIER AGRICOLE

RESTRUCTURER LES PARCELLES DES EXPLOITATIONS

Bien qu’une importante animation ait été mise en place pour que les agriculteurs échangent des parcelles afin de faciliter leur travail au quotidien (réduction des déplacements, parcelles plus grandes et faciles à travailler), aucun échange n’a été concrétisé dans le cadre de cette action. Malgré les fortes attentes initiales des agriculteurs, la majorité d’entre eux considère que leurs parcelles sont déjà bien structurées. L’ensemble des acteurs du projet souhaite donc poursuivre cette action mais de façon plus ciblée, au cas par cas.



AVANT
Exemple de restructuration à Saint-Victor-sur-Loire

APRÈS

SÉCURISER LES PARCELLES PRÉCAIRES

Les parcelles occupées sans contrat formel (bail) sont source de fragilité pour les agriculteurs, car ils peuvent les perdre du jour au lendemain. Les communes étant parfois propriétaires de parcelles agricoles, des baux ruraux limitant la fertilisation ou imposant le maintien de prairies par exemple, ont été formalisés en priorité sur près de 140 ha leur appartenant. La précarité foncière restant un enjeu, les acteurs du PAEN souhaitent poursuivre cette action en l'orientant vers la sensibilisation des propriétaires privés et des prescripteurs (notaires...) pour favoriser la signature de baux ruraux.

LUTTER CONTRE LA DÉPRISE AGRICOLE ET RECONQUÉRIR LES ESPACES STRATÉGIQUES

Des parcelles qui s'enfrichaient ont été réouvertes et sont maintenant exploitées par des agriculteurs ! Près de 39 ha ont ainsi été remis en valeur par l'activité agricole. Cependant, les aides techniques et financières qui existent sont trop méconnues et sous-utilisées. Cette thématique reste donc un enjeu que les agriculteurs souhaitent continuer à traiter en évitant l'apparition de nouvelles friches.



Début de friche sur le Mont Salson – Saint-Genest-Lerpt



2. AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXPLOITATION

AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS DES ENGINS AGRICOLES

Les agriculteurs rencontrent des difficultés pour circuler dans les secteurs urbains avec leurs engins. Malgré une mise en œuvre significative des actions, les déplacements demeurent difficiles. La consultation des agriculteurs est indispensable, car les problématiques de circulation agricole ne sont pas suffisamment prises en compte. Cette action, cruciale mais encore sans résultats tangibles, doit donc être poursuivie.



Difficultés de circulation pour les tracteurs

VALORISER L'EAU DES SECTEURS URBANISÉS POUR LA PRODUCTION AGRICOLE

La gestion de l'eau demeure un enjeu stratégique à aborder dans le cadre du projet PAEN. Les agriculteurs en ont besoin pour l'abreuvement de leurs animaux, pour le lavage de leurs outils, et pour l'irrigation ponctuelle de certaines cultures. Bien qu'une action ait été initiée sur un petit secteur de Saint-Genest-Lerpt, il est essentiel de poursuivre les efforts sur l'ensemble du périmètre PAEN et d'élargir les possibilités (eaux de toitures, économies d'eau...).



CONTRIBUTION DU PROJET PAEN SUR LE VIVRE-ENSEMBLE

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DE L'OUEST STÉPHANOIS DÉVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES HABITANTS



Stand à la ferme des collines du midi – Agrirando organisée en 2019 sur Roche-la-Molière et Saint-Genest-Lerpt

La promotion de l'agriculture de l'ouest stéphanois bénéficie d'animations scolaires utiles, mais il est nécessaire d'envisager d'autres formats pour diversifier les approches. La communication autour du projet représente un point à améliorer afin de mieux informer et impliquer les habitants. L'événement Agrirando s'avère pertinent et a été apprécié par plus de 300 participants qui ont parcouru les sentiers et découvert plusieurs fermes en chemin. Les relations avec les habitants sont jugées satisfaisantes, mais elles peuvent encore être complexes à certains égards (déchets abandonnés, clôtures ouvertes, chiens en liberté ...). Il est primordial de poursuivre les efforts pour promouvoir l'agriculture et développer les relations avec les habitants, en mettant l'accent sur l'amélioration de la communication et en intensifiant les actions de sensibilisation.



EFFICACITÉ DU PILOTAGE PAR LES ACTEURS DU PROJET

PILOTER, ANIMER ET ÉVALUER LE PROGRAMME D'ACTION FAIRE VIVRE LE PROJET PAEN



Réunion de concertation sur le programme d'actions

L'animation et la promotion du projet PAEN nécessitent une attention particulière. Actuellement, ce temps d'animation apparaît insuffisant et la communication reste trop faible. Il faut donc renforcer l'implication des partenaires (agriculteurs volontaires, structures agricoles de conseil, communes...) et développer des temps d'échange entre agriculteurs et élus notamment.

PERSPECTIVES VERS UN NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS 2025-2029

Cette évaluation du premier programme d'actions a permis de définir de nouvelles priorités, notamment :

- anticiper les arrêts d'activités et favoriser les installations ;
- poursuivre les efforts pour faciliter les déplacements des engins agricoles ;
- renforcer l'organisation des partenaires pour agir plus efficacement sur le foncier agricole.



Rédaction : Cohésion territoriale, Développement local. Conception et réalisation :
Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropole.
Photo retouchée. Adobe stock. Achievé d'imprimer mars 2025.



PEFC

FSC

Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 49 21 49
F 04 77 49 21 40
saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole